



PROCÉDURE APRÈS DÉLIVRANCE DE L'ARRÊTÉ

Mis à jour
Juin 2025

Si les points 1 et 2 ne sont pas respectés, la fourrière n'enlèvera pas de véhicule gênant.

- 1. INSTALLER LES PANNEAUX** de "Stationnement interdit et gênant" au minimum 24 heures avant l'occupation. Ceci est à votre charge et sous votre responsabilité (*options ci-dessous*)
- 2. DECLARER A LA POLICE MUNICIPALE LA POSE DE LA SIGNALISATION A L'ADRESSE :**
validation.arretes@mairie-toulouse.fr
- 3. SI VOUS ETES REDEVABLES D'UNE NEUTRALISATION PAYANTE DE STATIONNEMENT**
PAYER et ENREGISTRER en ligne vos véhicules autorisés via ce lien
<https://montoulouse.eservices.toulouse-metropole.fr/horodateur/> ou ce QR Code
5€ par place et par jour en zone payante, hors dimanche et jour férié (la période demandée sera due en totalité)
- 4. IMPRIMER L'ARRÊTÉ** et le positionner sous le pare-brise du véhicule



Si besoin d'une **INTERVENTION FOURRIERE** appelez **ALLÔ TOULOUSE - 05.61.222.222**

REMARQUE : le paiement par chèque ou virement reste possible à réception de la facture, mais ne permet pas de déclarer les plaques d'immatriculation. Un risque de verbalisation intempestive par le système LAPI existe donc. Il conviendra alors d'effectuer un recours si un FPS était établi.

LOCATION DE LA SIGNALISATION / MISE EN PLACE

Vous pouvez contacter le professionnel de votre choix (*liste non exhaustive*)

Location des panneaux :

GIROD-CHELLE : 05.61.41.25.05 / SOGECER LOCATION : 05.62.23.38.47 / 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS : 06 14 75 11 55

Location / Mise en place des panneaux - prestation complète :

LOUBET SIGNAL : 05.62.23.66.12 / travaux@loubetsignal.com

GUILDE DES TRANSPORTEURS : 05.61.58.11.26 / contact@gtp31.com

ALCAM MATÉRIELS : 06.48.14.57.16 / contact@alcam-materiels.fr

POSEDEPANNEAUX.COM : 06.59.80.45.97 / contact@posedepanneaux.com

POSEPANNEAUX31 : 06.45.76.67.63 / posepanneaux31@gmail.com

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS : 06 14 75 11 55 / contact@3s-er.com



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

- La pose de clôtures pour réserver du stationnement est strictement interdite.
- Pour une fermeture de rue, la signalisation (« rue barrée », « déviation », etc.) devra être positionnée par vos soins à l'entrée de la portion de voie qui vous est indiquée dans l'arrêté.
- Pour une rue barrée, les horaires imposés sont de 9h à 16h (sauf cas exceptionnels et travaux de nuit et hors couloirs bus)
- Les emplacements livraisons ne peuvent être occupés que pour 5 jours consécutifs, non renouvelables, pour 1 véhicule.
- L'accès au centre-ville - à l'intérieur de la ceinture des boulevards - est interdit aux véhicules de plus de 9 mètres de longueur.
- La charte livraison de la Ville de Toulouse permet l'accès dans cette zone sans autorisation particulière, sous certaines conditions d'horaires et de motorisation des véhicules. Les arrêts pour livraisons y sont possibles, pour une durée maximale de 30 minutes, avec apposition du disque bleu européen



Plus d'infos sur la **Charte Livraison** metropole.toulouse.fr/demarches/obtenir-une-accreditation-livraisons/

ou via ce QR Code



RENSEIGNEMENTS

Service Réglementation Circulation - Campus Trafic -

2 impasse Alphonse Brémond - 31200 TOULOUSE -

reglementation.circulation@mairie-toulouse.fr - 05 62 27 47 42

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des autorisations /arrêtés de circulation-stationnement. La Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction ouvrages, réseaux secs et coordination travaux. Les agents habilités du service gestionnaire, de la Police municipale sont destinataires des données qui seront conservées 5 ans (*identification*) ou 10 ans (*facturation*). Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à Campus Trafic – Service Réglementation Circulation – 2 impasse Brémond – 31200 TOULOUSE ou par email à reglementation.circulation@mairie-toulouse.fr. Vous ne pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. *La base légale de ce traitement est l'exercice de l'autorité publique.*»